

# **SYNDICAT MIXTE DU PAYS BOURIAN**

## **REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 22 mars 2022*

-----

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux mars à dix-huit heures trente minutes, le Comité Syndical du Pays Bourian dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la maison communautaire à Gourdon, sous la présidence de Christian LEGRAND Président.

**Date de la convocation :** 17 mars 2022

<b>Nombre de délégués :</b>	En exercice :	35
	Présents :	22
	Pouvoirs :	0

**Suppléants ne participant pas au vote :** 0

**Etaient présents :**

AUBRY Richard, BESSIERES Rosette, COMBES Michel, COURNAC Jean-Marie, CRASSAT Fabienne, CUROUX Dominique, DEGARDIN Alain, DENIS Nathalie (arrivée à 19h37), FEFFER Sandra, GALIACY Benoît, GOMEZ Nadège, LACROIX Jean-Marc, LARRIVE Geneviève, LEGRAND Christian, LESERVOT Gilles, MAGOT Stéphane, MAURY Christine, PELLETIER Didier, ROSSIGNOL Guy, SALANIE Pascal, VAYSSIERES André, VILARD Gilles.

Le Président remercie les membres de leur présence et constate le quorum.

Fabienne CRASSAT est désignée comme secrétaire de séance.

Le Président rappelle l'ordre du jour :

Points à l'ordre du jour :

- Approbation du PV de la séance du 23 novembre 2021
- Débat d'orientation budgétaire
- Questions diverses

**\*\* DELIBERATIONS \*\***

**2022.0322.01 - Approbation du PV de la séance du 23 novembre 2021**

Le procès-verbal de la séance du 23 novembre 2021 n'appelle aucune remarque. Il est approuvé à l'unanimité.

**\*\* Débat d'orientation budgétaire \*\***

**2022.0322.02** - En vertu de l'application combinée des articles L.5211-36 et L2312-1 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat sur les orientations générales du budget doit être organisé dans les deux mois précédant l'examen de celui-ci, et ce, dans les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants ou plus.

Les recettes du Pays Bourian se composent de

- la contribution des Communautés de communes qui le composent
- Une dotation de l'Etat pour l'élaboration du SCoT (57 000 €).

Les dépenses se composent

- des charges de personnel, des indemnités, des charges à caractère général.
- Depuis janvier 2021, le personnel affecté au Pays Bourian est mis à disposition par la CCQB à raison de 1/2 ETP.

La dette : le syndicat mixte n'a aucun emprunt en cours.

<b>Fonctionnement</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Produits de gestion (contribution des CC)	18 637,00	18 730,00	38 187,00	95 366,00
Charges de gestion	7 289,53	17 794,81	17 295,63	41 630,96
Excédent brut de fctt	11 347,47	935,19	20 891,37	53 735,04
<i>Résultat reporté</i>	<i>23 230,32</i>	<i>34 577,79</i>	<i>9 512,98</i>	-
<b>investissement</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Dépenses	0	0	18 948,00	23 685,89
Recettes (affectation du résultat de fctt)	0	0	26 000,00	30 404,35
Résultat de l'exercice			7 052,00	6 718,46
<i>Résultat reporté</i>				<i>7 052,00</i>
<b>Evolution des charges courantes</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Charges à caractère général	7 289,53	2 798,24	2 879,63	9 016,14
Charges de personnel	0,00	14 996,57	14 416,00	13 975,15*
Autres charges de gestion	0,00	0,00	0,00	18 639,67
<i>Total</i>	<i>7 289,53</i>	<i>17 794,81</i>	<i>17 295,63</i>	<i>41 630,96</i>

\* les charges de personnel sont en réalité de 26 418,34 € pour 2021.

### Bilan du programme SCoT :

Dépenses d'investissement	Réalisé	Engagé	TOTAL
Etat initial de l'environnement	47 370 € TTC	4 737 € TTC	52 107 € TTC
Evaluation environnementale		38 565 € TTC	38 565 € TTC
Elaboration du SCoT		201 900 € TTC	201 900 € TTC
<b>TOTAL</b>	<b>47 370 € TTC</b>	<b>245 202 € TTC</b>	<b>292 572 € TTC</b>
Recettes			
DGD (Etat)	19 000 €	38 000 €	57 000 €
FCTVA (16,404%)		47 993 €	47 993 €
<b>TOTAL</b>	<b>19 000 €</b>	<b>85 993 €</b>	<b>104 993 €</b>

### Prévision de budget 2022 :

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement s'élèvent à 52 159,46 €.

Les nouveaux crédits à ouvrir en dépenses d'investissement pour 2022 sont d'environ 50 000 €.

Le besoin en recettes d'investissement est donc d'environ 102 159 € qui seront couverts par :

- L'affectation du résultat 2021 : 53 735,04 €
- L'excédent d'investissement reporté : 13 770,46 €

La contribution des communautés de communes était de 95 366 € en 2021.

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement sont estimées à 53 790 €.

Les recettes d'investissement sont donc estimées à :

$53\,735,04 + 13\,770,46 + 95\,366 - 53\,790 = 109\,081,50$  €

Cette somme permet de couvrir les besoins en dépenses d'investissement pour 2022.

Après en avoir débattu, les membres du comité syndical proposent de maintenir la participation des communautés de communes au même niveau qu'en 2021.

## Possibilité de bonification de la DGD conditionné par le volet Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Un appel à projet permettant de financer le volet PCAET du SCoT par une bonification de la DGD a été ouvert par l'Etat.

La bonification pourrait être pour le SCoT du Pays Bourian de 25 à 28 k€.

Le coût du volet PCAET chiffré en option par Cittanova est de 46 800 € TTC. Le reste à charge serait donc de 21 800 € à 18 800 €.

Après en avoir débattu les membres du comité syndical proposent de candidater à cet appel à projet. La délibération d'engagement du SCoT valant PCAET sera proposée au prochain comité syndical.

### **\*\* QUESTIONS DIVERSES \*\***

#### **Organisation de la phase diagnostic du SCoT**

##### Calendrier

Le calendrier de la phase diagnostic proposé par Cittanova et vu par les membres du bureau élargi le 15 mars est présenté aux membres du comité syndical.

A noter :

- Des rencontres avec les communes seront organisées durant les semaines du 25 avril et du 30 mai.
- 4 ateliers thématiques d'une demi-journée chacun seront organisés de la manière suivante :
  - Deux ateliers le mercredi 27/04 (9h30-12h puis 14h-16h30) dans la salle Jean Carmet au Vigan.
  - Deux ateliers le mercredi 1 juin (9h30-12h puis 14h-16h30) à l'Ostal à Rampoux.
  - 2 représentants par commune sur inscription préalable + représentants territoires voisins (SCoT, EPCI)

#### ***Arrivée de Nathalie Denis à 19h37.***

##### Dispositifs de concertation

Une délibération sera proposée au prochain comité syndical pour modifier la délibération du 18 juin 2014 qui prescrit le SCoT et définit les modalités de la concertation. Cette délibération qui initie la démarche d'élaboration du SCoT mentionne le Conseil de développement et la newsletter. Or le Conseil de développement n'existe plus, de même que la newsletter. Aussi, pour éviter tout vice de procédure, il est préférable de modifier ces points.

Les acteurs de la société civile pourront néanmoins être associés à la démarche au travers d'ateliers qui seront animés par Cittanova et qui pourront se dérouler durant la phase diagnostic puis dans la phase prospective. Ces ateliers donneront lieu à une contribution qui sera analysée et prise en compte.

Des registres vont être mis en place dans chaque mairie et au siège du Syndicat.

Des outils complémentaires sont proposés par Cittanova pour animer la concertation avec les habitants :

- 2 réunions publiques
- Une exposition itinérante évolutive
- Des articles et dossiers de presse (bulletins municipaux)
- Une plateforme d'échange de fichiers et une cartographie interactive

Nous disposons en outre de courtes vidéos faites par la Fédération nationale des SCoT pour expliquer l'aménagement du territoire, le projet de territoire et le SCoT. Christian Legrand voit comment elles pourraient être diffusées dans les actualités locales au cinéma.

D'autres outils à la carte sont proposés par Cittanova. Il convient d'en choisir un qui pourrait permettre de mobiliser dans la phase diagnostic.

Les élus font part de leur besoin de disposer d'un document explicatif de la démarche à destination de leurs habitants (brochure, dépliant). Ils souhaitent aussi que les outils de communication soient disponibles sur la plateforme d'échange de fichiers. Un dossier « communication » pourrait être créé à cet effet.

Parmi les outils proposés par Cittanova, le concours photo semble être celui qui peut mobiliser largement les habitants. Il faut trouver un message qui interpelle. On pourra définir la question posée après les ateliers, ainsi qu'un règlement.

*L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h30.*

# ***SYNDICAT MIXTE DU PAYS BOURIAN***

## **REGISTRE DES DELIBERATIONS**

***Séance du 22 mars 2022***

-----

**2022.0322.01 - Approbation du PV de la séance du 23 novembre 2021**

**2022.0322.02 – Débat d'orientation budgétaire**

AUBRY Richard

BESSIERES Rosette

COMBES Michel

COURNAC Jean-Marie

CRASSAT Fabienne

CUROUX Dominique

DEGARDIN Alain

DENIS Nathalie

FEFFER Sandra

GALIACY Benoît

LACROIX Jean-Marc

LARRIVE Geneviève

LEGRAND Christian

LESERVOT Gilles

MAGOT Stéphane

MAURY Christine

PELLETIER Didier

ROSSIGNOL Guy

SALANIE Pascal

SOURZAT Annie

VAYSSIERES André

VILARD Gilles